



Conseil économique et social

Distr. générale
11 février 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Huitième session

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Les forêts dans un monde en évolution

Les forêts et le changement climatique

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le changement climatique représente, partout dans le monde, une menace très grave pour les forêts et pour les millions de personnes qui dépendent plus ou moins directement des forêts pour leurs moyens de subsistance, leur hébergement, leur alimentation et leur approvisionnement en eau. Le présent rapport analyse les répercussions du changement climatique sur les forêts et la gestion durable des forêts, décrit le rôle important que peuvent jouer les forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement et propose les mesures que pourrait prendre le Forum des Nations Unies sur les forêts à cet effet.

En 2005, la teneur en carbone totale des écosystèmes forestiers s'élevait à 638 milliards de tonnes, dont la moitié (321 milliards de tonnes) en biomasse forestière et en bois mort, soit une quantité supérieure à la quantité de carbone actuellement présente dans l'atmosphère. Le déboisement et la dégradation du couvert forestier sont les principales sources d'émissions de carbone provenant du secteur forestier. En 2004, ils représentaient 17,4 % du total des émissions anthropiques de dioxyde de carbone. La réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, la gestion durable et la conservation des forêts peuvent contribuer pour beaucoup à atténuer le changement climatique.

* E/CN.18/2009/1.

** Document présenté en retard en raison de l'ampleur des consultations à tenir.



Chacune des décisions que prendra le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au sujet de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD) peut ouvrir de nouvelles perspectives de financement pour la gestion durable et la préservation des forêts pendant la période d'engagement post-2012 au titre du Protocole de Kyoto.

Il faudrait envisager de resserrer la coopération entre le Forum sur les forêts et les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention-cadre sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ainsi qu'entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF) sur les questions ayant trait au rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique et dans l'adaptation à ce changement.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Les forêts en tant que microcosme du développement durable	4
III. Les forêts dans l'équation du changement climatique	5
A. Impact du changement climatique sur les forêts	6
B. Impact du déboisement et de la dégradation des forêts sur le climat	7
IV. Le rôle des forêts face au changement climatique	8
V. Importance de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts	10
VI. Possibilités et enjeux dans le secteur forestier	12
A. Possibilités	12
B. Obstacles et enjeux	14
C. Promotion de stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement dans les programmes forestiers nationaux	15
VII. Conclusions	18

I. Introduction

1. L'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (l'Instrument sur les forêts) a été adopté par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa septième session, puis par l'Assemblée générale le 17 décembre 2007 (voir l'annexe de la résolution 62/98). Dans le préambule de l'Instrument sur les forêts, les États Membres constatent les répercussions des changements climatiques sur les forêts et la gestion durable des forêts, ainsi que le rôle joué par les forêts pour faire face à ces changements. À sa septième session, le Forum a également adopté son programme de travail pluriannuel pour la période 2007–2015 qui prévoit que le Forum examinera en 2009, à sa huitième session, la question des « forêts dans un monde en évolution », y compris les thèmes suivants : les forêts et le changement climatique; inverser le processus de déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, en particulier dans les pays à faible couvert forestier; et les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées. Le présent rapport traite des deux premiers de ces thèmes, qui sont interconnectés, tandis que les deux derniers feront l'objet de deux rapports distincts du Secrétaire général. La question « les forêts et le changement climatique » préoccupe également les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF) qui, pour la présente session du Forum, ont élaboré un document intitulé « Cadre stratégique pour les forêts et le changement climatique : le Partenariat de collaboration sur les forêts propose une réponse coordonnée du secteur forestier au changement climatique ».

2. Bien que la question « les forêts et le changement climatique » ait déjà été examinée par les organes dont est issu le Forum, le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), ces organes n'avaient pas arrêté de programme d'action¹. Ayant adopté son programme de travail pour la période 2007-2015, le Forum a maintenant la possibilité de s'occuper effectivement du volet forêts de la problématique du changement climatique.

3. Le présent rapport puise à diverses sources, notamment les travaux du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et des ouvrages de portée générale. Le rapport s'appuie également sur les contributions des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment sur le Cadre stratégique. Les propositions et recommandations du Secrétaire général sont présentées dans le rapport sur les forêts dans un monde en évolution (E/CN.18/2009/8).

II. Les forêts en tant que microcosme du développement durable

4. Lorsque l'on étudie la question « les forêts et le changement climatique », il faut prendre soin de prendre en considération, sous tous ses aspects, la contribution des forêts au développement durable. La valeur des biens et services que produisent

¹ Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, Index par sujets et regroupement thématique des propositions d'action du GIF/FIF, des résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social, 2007 (en anglais) (non publié).

les forêts est bien supérieure à celle de la séquestration du carbone calculée dans le contexte du changement climatique, et on aurait tort de laisser la question du carbone déterminer l'ensemble du programme forestier. Si l'on accorde une attention disproportionnée et des financements considérables à un seul bien ou à un seul service, parmi la multitude de ceux qui sont associés à la gestion durable des forêts, on risque d'entraîner des distorsions au détriment d'autres biens et services.

5. Dans l'Instrument sur les forêts, les États Membres constatent que « les forêts et les arbres hors forêt présentent sur les plans économique, social et écologique des avantages multiples et que la gestion durable des forêts contribue de manière significative au développement durable et à l'élimination de la pauvreté ». Dans la déclaration d'intention, il est dit que l'Instrument sur les forêts a pour objet « de renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne l'élimination de l'extrême pauvreté, de la faim et de la viabilité écologique ».

6. Les forêts contribuent à faire vivre au moins 1,6 milliard de personnes. Environ 60 millions de personnes, appartenant en majorité à des communautés autochtones, habitent dans les forêts, tandis que 350 millions d'autres en dépendent en grande partie. Les industries forestières, formelles et informelles, emploient 50 millions de personnes. On estime la valeur annuelle du commerce international des produits forestiers à environ 270 milliards de dollars des États-Unis, dont 20 % pour les pays en développement. L'importance économique du secteur forestier continue de croître².

7. Les forêts jouent un rôle capital dans le maintien des fonctions et des services vitaux assurés par l'écosystème aux fins du développement durable, tels que la préservation de la biodiversité, la conservation des sols, la séquestration du carbone, l'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau, la maîtrise des inondations et la régulation du climat. Selon les estimations, les forêts contiendraient au moins 80 % de la diversité biologique terrestre. Elles constituent également un puits de carbone majeur pour la régulation du climat de la planète (voir la partie III ci-après).

8. Compte tenu de l'importance des forêts pour le développement durable, le bien-être de la société et la fourniture de services écologiques essentiels, le changement climatique représente une menace très grave non seulement pour les forêts et pour leurs écosystèmes mais aussi pour les millions de personnes qui dépendent plus ou moins directement des forêts, pour leurs moyens d'existence, leur hébergement, leur alimentation et leur approvisionnement en eau.

III. Les forêts dans l'équation du changement climatique

9. Les émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES), principalement le rejet de dioxyde de carbone, sont la principale cause du changement climatique, y compris le réchauffement climatique. Au cours du siècle dernier, la température moyenne s'est élevée de 0,74 °C. Au cours de la période 1995-2006, 11 années sur 12 ont compté parmi les 12 années les plus chaudes depuis 1850. Selon les projections, la fréquence et l'intensité des orages, des inondations, des vagues de chaleur et des sécheresses devraient augmenter, affectant la vie de milliards de

² Banque mondiale, *Forests Sourcebook* (Banque mondiale, Washington, 2008).

personnes dans le monde. Selon les projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans l'hypothèse de la poursuite de la tendance actuelle, la température augmentera de 1,8 à 4 degrés centigrades d'ici à la fin du siècle, ce qui aura les conséquences les plus graves pour les populations les plus vulnérables, les plus pauvres et les plus défavorisées³.

10. Selon le GIEC, la plus forte hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 1970 et 2004 est imputable aux secteurs de l'énergie, des transports et de l'industrie, une hausse moindre étant attribuée au secteur immobilier commercial et résidentiel et aux secteurs agricole et forestier. En 2004, le Groupe d'experts estime que l'approvisionnement énergétique produisait 25,9 % du total des émissions de GES; l'industrie, 19,4 %; et la foresterie, 17,4 %, par suite principalement du déboisement et de la dégradation du couvert forestier⁴.

11. Dans leur décision 5/CP.13, les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont accueilli avec satisfaction le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et reconnu que le quatrième rapport d'évaluation constitue l'évaluation la plus complète et autorisée de l'évolution du climat réalisée à ce jour. Le quatrième rapport d'évaluation présente les options de limitation des émissions de gaz à effet de serre et d'atténuation des effets du changement climatique et conclut que, si l'évolution se poursuit sans intervention, la capacité d'adaptation des systèmes naturels, aménagés et humains sera dépassée à longue échéance. Pour la catégorie inférieure des scénarios d'atténuation, le pic des émissions devrait être atteint en 2015, tandis que pour la catégorie supérieure, le pic serait atteint en 2090⁵.

A. Impact du changement climatique sur les forêts

12. L'impact du changement climatique sur les forêts peut être négatif ou positif, selon leur implantation géographique. L'impact négatif de l'élévation de la température et de la diminution des précipitations sera beaucoup plus fort sur les terres arides ou sur les terres faiblement arrosées, en particulier en Afrique et en Asie, et sur les populations pauvres, déjà très vulnérables, qui vivent de la forêt. Dans d'autres régions, comme dans l'est de l'Amérique centrale, les précipitations ont augmenté, ce qui peut avoir des effets bénéfiques, bien que l'élévation des températures et les sécheresses qui se produisent lors de phénomènes du type El Niño puissent avoir des effets négatifs sur l'écologie forestière.

13. Le changement climatique a un impact considérable sur les forêts dont il modifie la physiologie, la structure, la composition spécifique et la santé, principalement sous l'effet des variations dans les températures et les précipitations. Il fait également peser un risque sur les services écologiques importants que fournissent les forêts. Les effets de l'élévation des températures et de la sécheresse sur la santé et la productivité des forêts sont particulièrement inquiétants : invasions

³ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *L'environnement au service du développement (GEO-4), Résumé pour les décideurs* (La Vallette 2007), p. 8.

⁴ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Changements climatiques 2007 : Rapport de synthèse*, peut être consulté sur le site <http://www.ipcc.ch/ipccreports/ar4-syr.htm>.

⁵ Ibid.

de nuisibles, feux de forêt et altération des espèces végétales et animales plus fréquents.

14. Dans son quatrième Rapport d'évaluation, le GIEC prévoyait que d'ici à 2050, les forêts tropicales seraient progressivement remplacées par la savane dans l'est de l'Amazonie sous l'effet de la hausse des températures et du dessèchement des sols qu'elle entraîne. Dans de nombreuses forêts tropicales d'Amérique latine, la diversité biologique s'appauvrira⁶. D'ici à 2030, la productivité des forêts devrait décroître dans une bonne partie du sud et de l'est de l'Australie ainsi que dans plusieurs régions orientales de la Nouvelle-Zélande, en raison de la sécheresse et des incendies⁷.

15. L'invasion du dendroctone du pin argenté qui a ravagé de vastes étendues de forêts au Canada est l'un des effets les plus connus du réchauffement climatique. On estime qu'entre 1997 et 2007, environ 13 millions d'hectares, soit 130 000 kilomètres carrés, ont été détruits par ce parasite dans l'ouest du Canada. Il s'agit là d'une destruction d'une ampleur jamais observée auparavant⁸.

16. Le réchauffement planétaire dû au changement climatique peut également avoir des effets positifs sur les écosystèmes forestiers, par exemple en allongeant la durée de la saison de croissance, en particulier dans les régions tempérées et boréales, d'où une croissance plus rapide. Dans ce cas, il convient toutefois de ne pas sous-estimer l'impact de changements imprévisibles sur la composition de la flore et de la faune, ou d'autres facteurs environnementaux.

B. Impact du déboisement et de la dégradation des forêts sur le climat

17. Le carbone, qui se trouve en grande quantité dans les arbres, dans la végétation des sous-bois et dans les sols des forêts, est la composante essentielle du principal gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique. En 2005, la teneur en carbone totale des écosystèmes forestiers s'élevait à 638 milliards de tonnes, dont la moitié (321 milliards de tonnes) en biomasse forestière et bois mort. Les forêts contiennent actuellement plus de carbone que l'atmosphère⁹.

18. Dans les pays en développement, le déboisement et la dégradation du couvert forestier sont parmi les principales sources d'émissions de carbone provenant du secteur forestier dans la mesure où les incendies de forêt rejettent rapidement dans l'atmosphère le carbone stocké dans les arbres et dans le sol. En 2004, les émissions de dioxyde de carbone du secteur forestier atteignaient environ 8,5 milliards de tonnes, provenant essentiellement du déboisement, ce qui représente 17,4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre anthropiques⁴.

19. En contribuant à la dégradation et à la destruction du couvert forestier, le changement climatique accroît les rejets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et accélère le réchauffement climatique. Dans l'ouest du Canada, on estime par

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ Brian Hoyle (2008), « Plight of the pines », *Nature Reports Climate Change*, peut être consultée sur le site <http://www.nature.com/climate/2008/0805/full/climate.2008.35.html>.

⁹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Évaluation des ressources forestières mondiales 2005*, Étude FAO : Forêts 147, Rome, 2005, p. 35.

exemple que la destruction du couvert forestier due aux ravages causés entre 2000 et 2020 par le dendroctone du pin argenté à la suite de l'élévation de la température représentera 270 millions de tonnes de carbone, soit l'équivalent du total des réductions d'émissions de gaz à effet de serre auxquelles s'est engagé le Canada dans le cadre du Protocole de Kyoto¹⁰.

IV. Le rôle des forêts face au changement climatique

20. La question de savoir quel peut être le rôle des forêts face au changement climatique fait depuis longtemps l'objet de débats. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée en 1992, reconnaît l'importance des forêts en tant que puits de gaz à effet de serre (GES). Au paragraphe 1 d) de l'article 4 de la Convention, les Parties s'engagent à encourager la gestion rationnelle et à encourager et soutenir par leur coopération la conservation et, le cas échéant, le renforcement des puits et réservoirs de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, notamment la biomasse, les forêts et les océans de même que les autres écosystèmes terrestres, côtiers et marins.

21. Plusieurs articles du Protocole de Kyoto, adopté en 1997, et en particulier le paragraphe 3 de son article 3, disposent que les variations des émissions de gaz à effet de serre résultant d'activités humaines directement liées à l'affectation des terres ou à leur changement d'affectation et à la foresterie sont prises en compte par les Parties pour remplir leurs engagements aux termes du Protocole. L'article 12 du Protocole établit le mécanisme pour un développement propre qui permet aux parties de gagner des crédits de réduction d'émissions certifiées pour des projets de réduction des émissions réalisés dans les pays en développement. Ces crédits peuvent être échangés, vendus et utilisés par les pays industrialisés pour honorer une partie de leurs engagements de réduction d'émissions. Il convient cependant de noter que, s'agissant du secteur forestier, seuls les projets de boisement et de reboisement remplissent les conditions requises au titre du mécanisme¹¹.

22. Bien qu'il ait été prévu que les projets de boisement et de reboisement puissent prétendre au bénéfice du mécanisme pour un développement propre, le nombre de projets du secteur forestier enregistrés reste négligeable du fait des obstacles rencontrés sur le plan méthodologique et politique.

23. Dernièrement, les forêts ont retenu une plus grande attention au cours des travaux sur le changement climatique non seulement pour leur rôle dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement, mais aussi parce que l'on s'inquiète de plus en plus des émissions de carbone résultant du déboisement et de la dégradation du couvert forestier dans les pays en développement où ces émissions sont considérables et en augmentation. L'attention se concentre notamment sur le rôle du déboisement et de la dégradation des forêts, qui contribuent pour beaucoup au rejet de carbone. Le déboisement est responsable

¹⁰ W. A. Kurtz et al., « Mountain pine beetle and forest carbon feedback to climate change », *Nature* (24 avril 2008), p. 987 à 990.

¹¹ Voir décision 17/CP.7 de la Conférence des Parties de la CCNUCC et décisions 3/CMP.1, 5/CMP.1, 6/CMP.1 et 16/CMP.1 de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

de 35 % de ces émissions dans les pays en développement, ce pourcentage atteignant parfois même jusqu'à 65 % dans les pays les moins avancés¹².

24. Dans les négociations internationales et les débats publics, la question du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique, occupe une place de plus en plus importante. Les débats portent notamment sur les différentes possibilités de financement public et les différents mécanismes de marché qui permettraient d'éviter le déboisement et la dégradation du couvert forestier.

25. Le Plan d'action de Bali adopté par la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques en décembre 2007 (décision 1/CP.13), dont l'exécution devait se dérouler sur deux ans, avait pour objet de parvenir à un accord à la quinzième session de la Conférence des Parties, qui se tiendrait en décembre 2009, sur le régime qui serait mis en place au titre du Protocole de Kyoto après 2012. Le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention, mis en place dans le cadre du Plan d'action, est chargé de mener le processus d'action concertée à long terme qui devrait s'achever d'ici fin 2009. Il doit notamment réfléchir à une vision commune de l'action concertée à long terme, en matière d'atténuation, d'adaptation, de développement et de transfert de technologies, et de financement. En particulier, pour ce qui est des mesures d'atténuation, le Plan d'action de Bali envisagera des approches générales et des incitations positives pour tout ce qui concerne la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

26. À cette fin, l'instrument sur les forêts établit un cadre de coopération et de collaboration plus étroites entre le Forum sur les forêts et la Convention-cadre sur les changements climatiques. Les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts 1 et 3 sont respectivement de mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et d'accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et d'accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable. En outre, les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts et les résolutions du Forum constituent un ensemble de mesures de gestion durable des forêts pour remédier aux facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts aux niveaux national et international, qui sont susceptibles de contribuer de façon significative à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et donc d'augmenter les stocks de carbone forestiers.

¹² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Situation des forêts du monde* (FAO, Rome, 2007).

V. Importance de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts

27. C'est en 2005 à Montréal que la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques a inscrit pour la première fois à son ordre du jour la question de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts. Deux ans plus tard, la Conférence des Parties a adopté le Plan d'action de Bali. Préfigurant l'accord qui serait conclu à la quinzième session de la Conférence des Parties, un certain nombre d'activités, bénéficiant de ressources financières considérables, ont été lancées depuis la treizième session de la Conférence des Parties pour atteindre les objectifs de réduction des émissions en question.

28. Dans sa décision 2/CP.13, intitulée « Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement : démarches incitatives » la Conférence des Parties constate que les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts contribuent aux émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine anthropique et affirme qu'il est urgent de prendre des mesures pour réduire ces émissions. Elle note également que la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement nécessite des ressources stables et prévisibles. Elle prie également l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCCC d'entreprendre un programme de travail sur les questions méthodologiques, notamment celles concernant l'évaluation des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre correspondant, et l'examen des diverses démarches générales et mesures d'incitation positive visant à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. À cet égard, à sa vingt-neuvième session tenue pendant la quatorzième session de la Conférence des Parties, l'Organe subsidiaire a adopté plusieurs conclusions importantes¹³. Il a notamment :

a) Prié sa présidente d'organiser une réunion d'experts qui axerait ses travaux sur les questions de méthodologie concernant les niveaux de référence des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, les liens entre les niveaux de référence des émissions et les niveaux de référence pertinents, et le rôle et la contribution de la préservation, de la gestion durable des forêts, des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre correspondants, le rôle de l'accroissement des stocks de carbone des forêts dans les mesures d'atténuation des changements climatiques, et l'examen des niveaux de référence;

b) Recommandé que l'on tienne compte des principes méthodologiques, en notant l'importance d'encourager les pays en développement à agir pour donner suite à la décision 2/CP.13 et à mobiliser des ressources supplémentaires, conformément à la décision 2/CP.13; et reconnu la nécessité de promouvoir la participation pleine et effective des populations autochtones et des communautés locales, eu égard aux circonstances propres à chaque pays et compte tenu des accords internationaux pertinents;

¹³ Voir le document FCCC/SBSTA/2008/L.23. Les rapports pertinents seront affichés en temps utile sur le site Web de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

c) Recommandé que l'on tienne compte des principes méthodologiques et notamment que l'on utilise la version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et, le cas échéant, les recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie;

d) Prié le secrétariat de préparer et de diffuser un document technique sur le coût de la mise en œuvre de méthodologies et de systèmes de surveillance;

e) Invité les parties et les observateurs accrédités à soumettre au besoin (au secrétariat), leurs vues sur les questions intéressant les populations autochtones et les communautés locales en ce qui concerne la mise au point et l'application des méthodologies;

f) Reconnu qu'il était important que les parties, les organismes multilatéraux et bilatéraux et les organisations non gouvernementales concernés coordonnent leurs efforts à l'appui des activités exécutées et a prié sa présidente d'explorer les moyens de faciliter la coordination des activités;

g) Conclu que les avis donnés par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention contribueraient à des progrès supplémentaires au sujet des questions de méthodologie.

29. De nouvelles négociations sont donc nécessaires pour mettre au point l'initiative de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, notamment en ce qui concerne certaines questions techniques et méthodologiques et de politique publique, telles que les droits des parties prenantes, en particulier ceux des peuples autochtones, le coût d'opportunité des autres affectations des terres et les systèmes de gestion des forêts. Il faut également prendre garde à ne pas désavantager les pays qui ont déjà adopté des mesures pour éliminer ou réduire le déboisement et pour gérer leurs forêts de façon durable, notamment par la conservation des stocks de carbone des forêts. À diverses reprises, les parties prenantes ont indiqué qu'il était nécessaire d'adopter une approche de la gestion durable des forêts qui aille bien au-delà de leurs fonctions d'émission et de rétention du carbone.

30. Actuellement, la plupart des investissements et des flux financiers à destination du secteur forestier n'ont pas pour objectif de lutter contre le changement climatique. Moins de 25 % de ces fonds sont investis dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition. Les flux financiers et les flux d'investissement actuels restent très inférieurs aux montants qui seraient nécessaires pour qu'une gestion durable des forêts permette de réduire la pauvreté, contribue à une croissance économique durable et protège efficacement les services écologiques essentiels fournis par la forêt dans les pays en développement et les pays à économie en transition¹⁴.

31. C'est sous les tropiques que la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts peut avoir l'impact le plus fort en matière d'atténuation du changement climatique. On estime que les flux financiers nécessaires pour réduire le déboisement et la dégradation des forêts sont égaux au coût d'opportunité de la réaffectation des terres couvertes de forêts à d'autres usages, lesquels peuvent varier

¹⁴ Convention-cadre sur les changements climatiques, *Investment and financial flows to address climate change*, Bonn, 2007, p. 78.

d'un pays à l'autre en fonction des facteurs directs (agriculture commerciale, agriculture de subsistance et extraction du bois)¹⁵. Sur la base des données de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 de la FAO, selon lesquelles 12,9 millions d'hectares de couverture forestière ont disparu chaque année entre 2000 et 2005, on estime que le coût d'opportunité de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation du couvert forestier s'élève à 12,2 milliards de dollars des États-Unis par an. Ce montant permettrait de réduire les émissions de CO₂ de 5,8 milliards de tonnes d'ici à 2030¹⁶.

32. Au cours de la treizième session de la Conférence des Parties, tenue à Bali, le Gouvernement norvégien a annoncé qu'il était disposé à verser 600 millions de dollars des États-Unis chaque année afin de réduire les émissions de carbone provenant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont créé le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies (programme UN-REDD) qui a pour objectif à court terme de collaborer avec les pays en développement afin de définir des stratégies nationales visant à mettre en place une capacité de surveillance, d'établissement de rapports et de vérification. Les enseignements de ce programme de partenariat devraient alimenter les négociations menées dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, dont la négociation d'un nouvel accord international sur le changement climatique prenant en compte les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, à la quinzième session de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Le Fonds de partenariat a lancé des actions à démarrage rapide pour des projets pilotes dans six pays en développement – deux en Afrique, deux en Asie et deux en Amérique latine¹⁷.

VI. Possibilités et enjeux dans le secteur forestier

A. Possibilités

33. Face au changement climatique, les forêts peuvent procurer de réels moyens d'adaptation en augmentant la résilience des personnes et des écosystèmes. Au cours des 30 à 40 prochaines années, elles offriront certaines des options d'atténuation les plus prometteuses, ménageant une transition nécessaire vers une économie à faible émission de carbone. Toutefois, compte tenu du large éventail de biens et de services que fournit le secteur forestier, il est nécessaire de bien replacer les options d'atténuation et d'adaptation dans le contexte du développement durable. En outre, pour que les forêts puissent contribuer efficacement aux solutions apportées en matière de changements climatiques, il faut que les pays et l'ensemble de la communauté internationale s'attaquent aux grandes questions de gouvernance qui ont une incidence sur le secteur forestier, telles que les droits, le régime foncier,

¹⁵ Ibid., p. 80 et 81.

¹⁶ Ibid., tableau IV-35, p. 81.

¹⁷ Communication datée du 21 juillet 2008, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

l'accès, l'aménagement du territoire, le partage des avantages, la coordination institutionnelle et intersectorielle et l'application des lois.

34. Le Partenariat de collaboration sur les forêts offre l'occasion unique de concevoir une approche stratégique plus globale qui ne néglige aucun aspect de la gestion durable des forêts, ni en particulier ceux liés au changement climatique. Dans le Cadre stratégique qu'il propose pour les forêts et le changement climatique, le Partenariat présente de solides arguments à l'appui du rôle stratégique que peut jouer la gestion durable des forêts dans l'atténuation du changement climatique sur le long terme et de la mise en place d'un cadre, souple et résistant, d'adaptation effective au changement climatique.

Partenariat de collaboration sur les forêts : principaux messages du Cadre stratégique sur les forêts et le changement climatique

Le Cadre stratégique sur les forêts et le changement climatique, établi pas le Partenariat à l'intention de la huitième session du Forum sur les forêts, constitue une bonne base de discussion et propose une analyse de l'atténuation et de l'adaptation. Il traite aussi de la question essentielle de la surveillance et de la vérification des stocks de carbone dans les forêts et des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts. Le Cadre adresse six principaux messages à la communauté internationale :

- Message 1. La gestion durable des forêts offre un cadre efficace pour atténuer les changements climatiques et faciliter l'adaptation;
- Message 2. La mise en œuvre des mesures d'atténuation et celle des mesures d'adaptation doivent se faire en parallèle;
- Message 3. La collaboration intersectorielle, les mesures d'incitation économique et la fourniture de nouveaux moyens de subsistance sont indispensables pour réduire le déboisement et la dégradation des forêts;
- Message 4. Le renforcement des capacités et la réforme de la gouvernance revêtent un caractère pressant;
- Message 5. Un suivi et une évaluation fiables aident à prendre des décisions au vu de toute l'information utile, mais exigent une meilleure coordination à tous les niveaux;
- Message 6. Les membres du Partenariat sont convaincus du bien-fondé d'une démarche concertée et globale en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation.

35. Plusieurs organisations membres du Partenariat, dont la Banque mondiale, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), la FAO, le PNUE et le PNUD mobilisent des sommes importantes pour la préparation et la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire les émissions causées par la dégradation et le déboisement. Cependant, dans le même temps, la communauté forestière doit redoubler d'efforts pour coordonner les activités visant à combler les lacunes et à

trouver des solutions. Dans ce contexte, il serait souhaitable que les membres du Partenariat collaborent et coordonnent étroitement leur action avec celle du Forum des Nations Unies sur les forêts.

B. Obstacles et enjeux

36. Les problèmes que pose l'adaptation du secteur forestier au changement climatique sont complexes et nécessitent une étroite collaboration entre les principaux acteurs. Par exemple, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a souligné à sa vingt-neuvième session la nécessité de mieux coordonner les activités des parties, des organisations et de la société civile. Le Cadre stratégique montre bien que la collaboration intersectorielle, les mesures d'incitation économique et la possibilité de trouver d'autres moyens d'existence sont autant de facteurs qui contribuent à lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts.

37. Il convient de rechercher les possibilités en matière de réduction de synergies des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts afin de renforcer la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays en développement (voir E/CN.18/2008/2, sect. V).

38. Il faut bien considérer que si l'on affecte des financements importants à un seul bien ou à un seul service, parmi la multitude de ceux qui sont associés à la gestion durable des forêts, on risque d'entraîner des distorsions et des déséquilibres dans la gestion forestière durable, au détriment d'autres biens et services.

39. La mise en place d'un mécanisme de réduction des émissions doit se fonder sur de solides bases méthodologiques indispensables pour estimer et surveiller les variations du couvert forestier, des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre correspondants, les variations marginales induites par la gestion durable des forêts et la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts. Or il est beaucoup plus difficile d'évaluer les émissions causées par la dégradation des forêts que celles qui proviennent du déboisement. C'est la conclusion de l'atelier, organisé à Tokyo en 2008 par le Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques sur les questions méthodologiques liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. Au cours de l'atelier, il a également été noté qu'il y avait différentes formes de dégradation et que certaines étaient sans doute plus faciles à mesurer que d'autres (FCCC/SBSTA/2008/11, par. 46)

40. Pour être en mesure d'appliquer effectivement les méthodes d'estimation et de surveillance des émissions de carbone causées par le déboisement et par la dégradation des forêts, de nombreux pays en développement auraient besoin de renforcer considérablement leurs capacités et leurs activités de formation en matière de surveillance, d'établissement de rapports et de vérification. Il leur faut pour cela des ressources financières adéquates. En outre, certains pays qui ne répondent même pas aux normes minimales fixées aux fins d'une gestion durable des forêts dans le contexte des objectifs de l'initiative REDD ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités, développer leurs institutions et former leur personnel. Cette aide est même nécessaire pour les pays qui sont près d'intégrer les activités de surveillance, d'établissement de rapports et de vérification dans leurs processus nationaux.

41. La problématique des forêts et du changement climatique touche un large éventail de parties prenantes dont il faut tenir compte. Nombre d'entre elles participent au Dialogue sur les forêts et, en 2008, dans une déclaration conjointe intitulée « Au-delà de la REDD : le rôle des forêts dans le changement climatique », ont exprimé leur inquiétude face à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation. Ces dispositions, en effet présentent non pas seulement des possibilités, mais aussi des risques pour les populations autochtones et les autres groupes marginalisés. Cinq principes ont été énoncés, qui devraient orienter l'élaboration des dispositifs qui seront mis en place après 2012 en matière de changement climatique :

- a) Veiller à ce que les options intéressant le secteur forestier en matière de changement climatique favorisent le développement durable à la fois dans les pays riches en ressources forestières et dans les pays pauvres en ressources forestières;
- b) S'attaquer aux facteurs déterminants du déboisement qui sont extérieurs au secteur forestier;
- c) Appuyer une gouvernance du secteur forestier qui soit transparente, inclusive et s'accompagne d'une obligation redditionnelle;
- d) Encourager la mise en place de dispositifs locaux afin de clarifier et renforcer le régime d'occupation des terres, les droits de propriété et les droits d'émission de carbone, en tenant dûment compte des populations autochtones, des petits propriétaires de forêts, des communautés de travail en forêt et des populations locales; et
- e) Fournir des financements supplémentaires importants pour renforcer les capacités nécessaires à l'application de ces principes.

C. Promotion de stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement dans les programmes forestiers nationaux

42. Les différentes mesures proposées en matière d'atténuation et d'adaptation dans le secteur forestier ne pourront être appliquées avec succès que si elles sont bien comprises et s'inscrivent dans le cadre de la promotion du développement durable¹⁸. Face aux changements climatiques, il faut adopter des stratégies d'atténuation et d'adaptation intégrées dans les programmes forestiers nationaux et dans les stratégies de développement national. Il faut trouver des solutions nouvelles, innovantes qui s'appuient sur des instruments de politique économique et des investissements du secteur public et du secteur privé dans des technologies de gestion forestière durable et des programmes de séquestration du carbone, comme cela se fait déjà couramment. Le Forum sur les forêts, avec l'appui du Partenariat de collaboration sur les forêts pourrait apporter leur concours à ce processus.

43. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'atténuation désigne « une intervention humaine visant à réduire le forçage

¹⁸ J. Blaser et C. Robledo, « Not for timber alone – the role of forests in climate change », communication faite à Washington, 2008.

anthropique du système climatique; elle comprend des stratégies visant à réduire les sources et les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer l'efficacité des puits de gaz à effet de serre »¹⁹. Les possibilités offertes par les mesures d'atténuation pour réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans le secteur forestier sont prometteuses. Le GIEC a recensé un certain nombre de technologies et de pratiques applicables dans les domaines suivants : boisement, reboisement, gestion des forêts, lutte contre le déboisement, gestion de la production de bois brut récolté dans les forêts, utilisation des produits forestiers pour produire de la bioénergie et remplacer les combustibles fossiles, amélioration des essences pour accroître la production de biomasse et la séquestration de carbone, amélioration des techniques de télédétection permettant d'analyser le potentiel de fixation du carbone dans la végétation et les sols, et cartographie des changements d'affectation des terres.

44. L'arsenal des mesures nécessaires inclut des mesures d'incitation financière visant à accroître la superficie boisée, lutter contre le déboisement, remettre en état les forêts dégradées, préserver et gérer durablement les forêts, assorties de l'adoption et de l'application d'une réglementation sur l'utilisation des terres. La mise en œuvre de politiques et de mesures d'atténuation de cette nature contribuerait à réduire la pauvreté⁴.

45. Selon la définition du GIEC, l'adaptation désigne les « Initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus »²⁰. On distingue trois principaux types d'adaptation : l'adaptation anticipative, qui s'entend des mesures prises avant que les effets du changement climatique ne soient observés; l'adaptation autonome, ou spontanée, qui est non pas une réponse consciente, mais une réaction induite par des modifications écologiques des systèmes naturels ou humains; et l'adaptation planifiée, qui est le résultat de mesures délibérées, prenant en compte l'évolution de la situation, et que l'on estime nécessaires pour rétablir, entretenir ou atteindre le profil souhaité¹⁹. Alors que les mesures d'atténuation visent à capter et à conserver le carbone, les mesures d'adaptation ont pour objectif d'accroître la résilience des populations et des écosystèmes¹⁸.

46. Selon le GIEC, à court terme, les vulnérabilités critiques du secteur forestier résident dans la sécheresse, les parasites et les incendies. Selon les modèles du GIEC, on va assister à un dépérissement significatif des forêts vers la fin du siècle et au-delà dans les zones tropicales, boréales et montagneuses, dépérissement qui s'accompagnera de la disparition de services écologiques importants. Le GIEC projette des pertes de diversité biologique, en particulier dans les écosystèmes sensibles tels que l'Amazonie du nord-est et l'Afrique tropicale. Les forêts des zones montagneuses sont aussi touchées et leur dépérissement entraîne la perte d'habitats de haute altitude.

47. Les pratiques d'adaptation relèvent de trois perspectives temporelles différentes : les premières répondent à la variabilité actuelle et peuvent s'appuyer

¹⁹ *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, contribution du Groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2007, appendice I.

²⁰ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Changements climatiques 2007*, rapport de synthèse, annexe II; peut être consulté sur le site <http://www.ipcc.ch/ipccreports/ar4-syr.htm>.

sur les enseignements tirés d'adaptations antérieures; les secondes aux tendances climatiques observées sur le moyen et long terme; et les troisièmes qui s'inscrivent dans une planification anticipative, à des scénarios modélisés de l'évolution climatique à long terme²¹. La plupart des pratiques d'adaptation du secteur forestier sont du premier type. Elles recouvrent :

- a) Les prévisions climatiques saisonnières, comme dans le cas du phénomène d'oscillation australe (El Niño);
- b) Les systèmes de surveillance des maladies;
- c) La réglementation et le rationnement de l'utilisation de l'eau provenant des forêts;
- d) Les stratégies de gestion de la sécheresse et des zones côtières;
- e) Les stratégies de prévention et de lutte contre les incendies de forêt y compris l'aménagement de lignes d'arrêt et le brûlage dirigé;
- f) Le reboisement des mangroves;
- g) Les plantations d'essences résistant à la sécheresse et au feu, telles que le teck, dans les forêts tropicales;
- h) La constitution de réserves biologiques et de couloirs écologiques pour protéger les écosystèmes de l'impact du changement climatique;
- i) L'indemnisation des propriétaires de forêts pour les services écologiques que les forêts rendent à la société.

48. La capacité d'adaptation, c'est-à-dire l'aptitude avérée ou potentielle à s'adapter efficacement au changement climatique est la condition préalable à la conception et à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation efficaces. La plupart des pays en développement auront besoin pour ce faire de renforcer leurs capacités et de bénéficier de transferts de technologie. L'adaptation au changement climatique est complexe et peut être difficile. Il est indispensable de tenir compte, au stade de l'élaboration des politiques et de la planification, de ce que la capacité et les processus d'adaptation varient considérablement d'une région, d'un pays, d'un secteur et d'une communauté à l'autre et en leur sein même. L'adaptation peut être limitée par l'ampleur et la rapidité du changement climatique ainsi que par des contraintes technologiques, des obstacles financiers, le manque d'information et de connaissances et des barrières sociales et culturelles. Dans la plupart des cas, elle s'inscrit dans le cadre d'initiatives sociales, ou de développement, plus larges²².

49. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques répondent le plus souvent à un souci en matière de demande d'énergie, d'élévation du niveau de la mer et de protection des côtes, de gestion des eaux, d'agriculture et d'infrastructures. Jusqu'à présent, on s'est moins préoccupé du secteur forestier. Toutefois, à sa huitième session, le Forum sur les forêts aura, pour la première fois, l'occasion d'étudier à fond la question. En effet, suite aux consultations qui ont eu lieu en 2007 à la septième session du Forum et à la douzième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention sur la diversité biologique, tenue la même année, un groupe d'experts sur l'adaptation des forêts

²¹ GIEC, *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, chap. 17.2.

²² Ibid., chap. 17.4.

aux changements climatiques a été créé par le Groupe mondial d'experts en matière de forêts du Partenariat sur les forêts (anciennement Initiative conjointe sur la science et la technique), sous l'égide de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, et avec la participation de la FAO, du PNUE, du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du Centre pour la recherche forestière internationale, du Centre mondial d'agroforesterie et du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le Groupe d'experts sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques a été chargé d'évaluer l'état des connaissances sur l'adaptation des forêts et des populations qui en vivent. Le rapport d'évaluation présente notamment des informations sur les conséquences et vulnérabilités écologiques et socioéconomiques, ainsi que sur les options qui s'offrent en matière de politiques et de gestion de l'adaptation. Il doit contribuer au débat de la huitième session du Forum sur le point de l'ordre du jour intitulé « Les forêts dans un monde en évolution : les forêts et le changement climatique »²³.

VII. Conclusions

50. Il devient manifeste que le changement climatique a de graves répercussions sur les forêts, où que ce soit dans le monde. Partout, les forêts boréales, tempérées, sous-tropicales et tropicales, y compris les mangroves, risquent de dépérir.

51. Les forêts jouent un rôle important dans le développement durable, le bien-être de la société et la fourniture de services écologiques essentiels. Le changement climatique perturbe les conditions d'existence de millions de personnes qui dépendent plus ou moins directement des forêts pour leurs moyens d'existence, leur hébergement, leur alimentation et leur approvisionnement en eau, et en particulier celles des populations défavorisées qui dépendent de la forêt et sont déjà très vulnérables.

52. Le carbone, considéré comme l'un des principaux éléments contribuant au réchauffement de la planète, se trouve en grande quantité dans les écosystèmes forestiers. En 2005, on estimait que la teneur en carbone total de ces écosystèmes à 638 milliards de tonnes, soit une quantité supérieure à la quantité de carbone actuellement présente dans l'atmosphère.

53. Le déboisement et la dégradation du couvert forestier comptent parmi les principales sources d'émissions de carbone provenant du secteur forestier. Ils représentaient, en 2004, 17,4 % des émissions anthropiques de dioxyde de carbone.

54. En contribuant à la dégradation et à la destruction du couvert forestier, le changement climatique accroît aussi les rejets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et accélère le réchauffement de la planète.

55. Bien que les forêts puissent jouer un rôle important dans l'atténuation du changement climatique, la question de savoir quel peut être ce rôle n'a cessé de se poser dans les négociations et la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Le

²³ Voir www.iufro.org/publications/view/article/2008/policies-and-instruments-for-the-adaptation-of-forests-and-the-forest-sector-to-impacts-of-climate-c/.

secteur forestier a tout à fait sa place dans les stratégies globales mises en œuvre face au changement climatique.

56. Dernièrement, les forêts ont retenu l'attention au cours des négociations sur le changement climatique, en raison notamment de la nécessité de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation du couvert forestier dans les pays en développement, qui représentent 35 % du total des émissions de GES dans les pays en développement, et parfois même jusqu'à 65 % dans les pays les moins avancés.

57. Le Plan d'action de Bali a relevé l'importance des forêts dans l'atténuation du changement climatique et dans l'adaptation à ce changement. La quinzième session de la Conférence des Parties de la CCCC qui doit se tenir en 2009 devrait parvenir à un accord sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, ce qui aura des répercussions à long terme sur la gestion forestière et les flux financiers au secteur forestier.

58. Lorsque l'on étudie la question « Les forêts et le changement climatique », il faut prendre soin de prendre en considération, sous tous ses aspects, la contribution des forêts au développement durable. La valeur des biens et services que produisent les forêts est bien supérieure à celle de la séquestration du carbone, calculée dans le contexte du changement climatique, et il faudrait se garder de laisser cette question déterminer l'ensemble du programme forestier.

59. La meilleure façon pour le Forum sur les forêts et ses États membres de contribuer au programme mondial relatif au changement climatique semble être de promouvoir la gestion durable des forêts, y compris par des mesures d'atténuation et d'adaptation. La gestion durable des forêts peut également aider à résoudre d'autres problèmes écologiques, sociaux et économiques. Dans ce contexte, le résultat des négociations menées sur le financement de la gestion durable des forêts dans le cadre du Forum pourrait faciliter sensiblement les négociations en cours sur le changement climatique.

60. Le Partenariat de collaboration sur les forêts offre l'occasion unique de concevoir une démarche stratégique plus globale qui ne néglige aucun aspect de la gestion durable des forêts, ni en particulier ceux liés au changement climatique.